

COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL SYMIELECVAR – 10 NOVEMBRE 2022

9

L'an deux mille vingt-deux le dix novembre se sont réunis sur convocation du Président en date du vingt sept octobre deux mille vingt-deux, les délégués syndicaux du SYMIELECVAR salle Guy Menut à 10h00. Lors de la réunion du vingt sept octobre le quorum n'a pas été atteint. Conformément à l'article 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation pour le dix novembre a été adressée aux délégués. Conformément aux dispositions du CGCT, la séance peut être ouverte sans condition de quorum et le Comité Syndical peut délibérer valablement. Les personnes présentes à la visioconférence s'étant présentées, le Président déclare la séance ouverte. M. Jean-Louis BOYER délégué de la commune de CARNOULES est désigné secrétaire de séance.

COMMUNES

COMMUNES	TITULAIRE	27/10/2022		10/11/2022			SUPPLÉANT	27/10/2022		10/11/2022		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	Giovanni MACCHIA				X		Richard HERMAIN				X	
AIGUINES	Hélène CHAUVIN						Claudine BARTIAUX					
AMPUS	Alain POILPRÉ						Roland NARDELLI					
LES ARCS	Christophe FAURE						Stéphane HUDDLESTONE					
ARTIGNOSC-SUR-VERDON	Sylvain GARRON	X					Maria-Teresa LIOTARDO					
ARTIGUES	Yves SOUQUE	X		X			José-Pierre CYMES					
AUPS	Patrick VINCENTELLI	X					Béatrice DONAT					
BANDOL	Jean-Pierre CHOREL						Franck BERTONCINI					
BARGEME	Patrick PELISSIER	X					Liliane MONTALAND					
BARGEMON	Christian BOBENRIETH	X					Patrick PELISSOU					
BARJOLS	Yves GIACOMELLI	X		X			Daniel VIRGIL	X				
LA BASTIDE	Norbert GROSSO			X			Charles FLOCCIA					
BAUDINARD-SUR-VERDON	Stéphanie ALLARD			X			Jérémy MARTIN					
BAUDUEN	Alexandre VEYRAC						Patrice GARILLON					
LE BEAUSSET	Gérard PERRIER						Hervé THEBAULT	X				
BELGENTIER	Roger ANOT	X					Thierry TEISSEIRE					
BESSE-SUR-ISSOLE	Didier MONTANARD	X		X			Jean-Pierre TAVERA					
BORMES-LES-MIMOSAS	Daniel MONIER	X			X		Jérôme MASSOLINI					
LE BOURGUET	Daniel ROUVIER	X					Jean-Paul ROUX					
BRAS	Daniel RATAJCZAK						Béranger MARTIN					
BRENON	Laurent ROUVIER						Armand ROUVIER	X				
BRIGNOLES	Philippe SCHELLENBERGER			X			Mouloud BELAÏDI					
BRUE-AURIA	Gilbert BESNARD	X					Dominique RICHARD					
CABASSE	Richard MAURIN	X					Olivier MISSENTI					
LA CADIÈRE-D'AZUR	Daniel ARLON						Sébastien MARTINEZ					
CALLAS	Daniel MARIA						Olivier CANAVESE					
CAMPS-LA-SOURCE	Julien GUIX-AYATS						Joël ADAM					
LE CANNET-DES-MAURES	André DEL PIA	X			X		Rémy FOUQUET					
CARCES	Vincent CLAVIER						Joseph HERBEL	X		X		
CARNOULES	Jean-Louis BOYER	X		X			Christophe CAILLOT					
LE CASTELLET	Michel THIBAUT	X					Jean-Paul SAINTE-MARIE					
CAVALAIRE-SUR-MER	Michel DELATTRE				X		Jean-Paul DUBOIS					
LA CELLE	Alain BCEUF						Jacques PAUL					
CHATEAUDOUBLE	Georges ROUVIER						Laure BERDUGO					
CHATEAUVERT	Philippe MOULIE						Philippe SARACIVA					
CHATEAUVIEUX	David MICHEL	X					Jean-Louis NIETO					
CLAVIERS	Didier VALENTI						Ange CASTELLOTTI					
COGOLIN	Audrey TROIN						Jean-Pascal GARNIER	X		X		
COLLOBRIERES	Michel ARMANDI	X					Jean-Pierre RIZZO			X		
COMPS-SUR-ARTUBY	Yves CAMOIN						Charles BIGHETTI DE FLOGNY					
CORRENS	Guillaume ROUSTAN						Sabine LESCHEVIN					
COTIGNAC	Christian LAZARE	X			X		Philippe MARTIN					
LA CROIX-VALMER	Robert DALMASSO						Michaël REBOTIER					
CUERS	Jean-Claude ALBERIGO	X					Philippe KAUPP					
ENTRECASTEAUX	Romain DEBRAY	X					Evelyne QUILICI					
ESPARRON	Jean-Marc GICQUEL						Clément CESCAU					
EVENOS	Patrick IMBERT						Cédric CANGIALEONI					
LA FARLEDE	Robert BERTI						Jean-Louis VEBER					
FAYENCE	Alain GOUZON	X					Bernard HENRY					
FIGANIERES	Bernard CHILINI						Guy TACAILLE					
FLASSANS-SUR-ISSOLE	Corinne DEALLE-FACQUEZ						Jean-Paul HERCOURT					
FLAYOSC	Guy MEUNIER						Vincent D'AUBREBY					
FORCALQUEIRET	Thierry CONSTANT						Gilbert BRINGANT					
FOX-AMPHOUX	Yves KONNERT	X					Florent PALAZZOLI					
LA GARDE-FREINET	Thomas DOMBRY						Renaud PIROVANO					
GAREOULT	Patrick BONNET	X			X		Michel GODEC		X		X	
GASSIN	Agnès MARTIN						Sylvie BRUNET					
GINASSERVIS	Gilles LOMBARD	X		X			Michel MERCADAL					
GONFARON	Mario GROSSO			X			Jérôme LUPI					
GRIMAUD	Francis MONNI						Benjamin CARDAILLAC					
LE LAVANDOU	Nicolas COLL						Charlotte BOUVARD					
LA LONDE-LES-MAURES	Jean-Louis ARCAMONE						Gérard AUBERT					
LORGUES	Marc HEBREARD				X		René-Raymond MATHIAS					

COMMUNES	TITULAIRE	27/10/2022		10/11/2022			SUPPLÉANT	27/10/2022		10/11/2022		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
LE LUC	Véronique BOULANGER						Guillaume BEAUGEY					
LA MARTRE	Guy-Louis GOUYE	X					Luc ROUX					
LES MAYONS	Serge WICQUART						Catherine ISNARD					
MAZAUGUES	Jean-Luc CASSINOTO	X					Jean-Jacques FOLETTI					
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	Joël PERENON						Erwan JAEN	X				
MOISSAC-BELLEVUE	Giovanni GENIO	X					Michel BLANC					
LA MOLE	Fabien CODOU	X					Serge FINTZEL					
MONTAUROUX	Jean-Antoine BOTTERO						Robert CECCHINATO					
MONTFERRAT	Raymond GRAS						Alain D'ALESSANDRI					
MONTFORT-SUR-ARGENS	Laurent JANVRIN						Joseph GALLUZZO					
MONTMEYAN	Yves BEGLIUOMINI						Denis DAUPHIN					
LA MOTTE	Bruno FOURNAIRE						Éric BEYNAERTS					
LE MUY	Alain CARRARA	X			X		Lionel SAUVAN					
NANS-LES-PINS	Michel FINK						Franck BARBET					
NEOULES	Christian RYSER	X			X		Christophe LACOMBE					
OLLIERES	Daniel TILMANT						Pierre ETTORI					
PIERREFEU-DU-VAR	Jean-Bernard KISTON	X			X		Jean-Luc ROVERE					
PIGNANS	Jean-Luc SEIGNOBOS	X					Patrick ROSSI					
PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME	Olivier PAILLARD						Richard HOLGATE					
LE PLAN-DE-LA-TOUR	Gérald OLIVIER						Aline CHARLES					
PONTEVES	Jérôme D'ANELLA			X			Jean-Marc GAILLARD					
POURCIEUX	Jean-Raymond NIOLA	X		X			Virginie BASSO					
POURRIERES	Patrick GAUTIER						Wilfried BARRY					
PUGET-SUR-ARGENS	Hervé JUREZ						Laurent CHABRIER					
PUGET-VILLE	Franck ASTESIANO	X					Pascal PELLEGRINO					
RAMATUELLE	Jean-Pierre FRESIA						Michel FRANCO					
RAYOL-CANADEL-SUR-MER	Olivier GHIBAUDO						Jean-Pierre MAGALHAES					
REGUSSE	Jean-Yves PICAULT						Michel GANDON	X		X		
RIANS	Alain LEFEVRE	X		X			Joël BLANC					
RIBOUX	Suzanne ARNAUD						Bernard ARCANGELI	X				
ROCBARON	Boris AYASSE						Michel ROUDEN	X				
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Jean-Claude SAVIO	X					Kader MERIMECHE					
LA ROQUEBRUSSANNE	Jean-Pierre GOUJON						Bernard BELORGEY	X				
LA ROQUE-ESCLAPON	Bernard PERRIMOND						Guillaume FABRE					
ROUGIERS	Serge PECORARO						Laurent MARINO	X		X		
SAINT-ANTONIN-DU-VAR	Antoine D'INGUIMBERT	X					Christian GIRAUD					
SAINT-CYR-SUR-MER	Christian PEYRARD	X					Jean-Paul ROCHE					
SAINT-JULIEN	Alain THOUROUDE			X			Bruno CHALLIER					
SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES	Pascal KINZIGER						André CRESPI					
SAINT-MAXIMIN LA-STE-BAUME	Gabriel PICH	X		X			Paul KHADIR					
SAINT-TROPEZ	Claude HAUTEFEUILLE	X					Evelyne ISNARD					
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE	Marc RAYNOUARD						André SIMONNEAU					
SALERNES	Cédric DUBOIS						Véronique CHAZAL	X				
LES SALLES-SUR-VERDON	André GUIGUES						Sébastien BOVERO					
SANARY-SUR-MER	Jean BRONDI						Daniel ALSTERS					
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	Joëlle MAINETTI						Patrice TOUMIAT					
SIGNES	Yves REYNARD						Gilles HERMITTE					
SILLANS-LA-CASCADE	Patrick CAGNOL						Eric RENOULT					
SOLLIES-PONT	Patrick BOUBEKER	X					Laurent SCHMITTE					
SOLLIES-TOUCAS	Luciano ROBERTI						Ludovic ESTAMPE					
SOLLIES-VILLE	Alain SABRIÉ						Nathalie VIAENE					
TARADEAU	Jean-Pierre CAMILLERI						Jean-Claude AUBIDERT					
TAVERNES	Alain GALLO						Eric TOURRET					
LE THORONET	Marc LEBORGNE			X			Sébastien GIROD-JOUFFROY					
TOURTOUR	Claude THOMASSIN						Claude CATRICE					
TOURVES	Gilbert CAMPERO						Daniel ROUX	X				
TRANS-EN-PROVENCE	Georges AURIAC						Jean-Paul GUYOT					
TRIGANCE	Anne-Gaëlle ESCUDIÉ				X		Corinne TORRES					
LE VAL	Norbert GIRAUD						Luc PERNEY					
VARAGES	Michel MOISSON						Gilles BLANC					
LA VERDIERE	Jean-Philippe BERSIA						Frédéric BUISSON					
VERIGNON	Philippe MURAT-DAVID						Nicolas GARNIER					
VIDAUHAN	Elie TROTET	X					André WICKE	X				
VILLECROZE	Pierre CONSTANS	X					Jean-Jacques PEIRANO					
VINON-SUR-VERDON	Gérard LA ROCCA	X		X			Guy ARMAND	X				

CCPF

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	27/10/2022		10/11/2022			SUPPLÉANT	27/10/2022		10/11/2022		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
CCPF	Pascal GRAFF			X			Alain DRAU					
CCPF	Claude GIORDANO	X					Nicolas MARTEL					

MAMP

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	27/10/2022		10/11/2022			SUPPLÉANT	27/10/2022		10/11/2022		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
MAMP	Didier KHELFA						Jean-Jacques COULOMB				X	

CCCV

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	27/10/2022		10/11/2022			SUPPLÉANT	27/10/2022		10/11/2022		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
CCCV	DRAGONE Jean-Michel		X				SANTONI Jean	X				

MTPM

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	27/10/2022		10/11/2022			SUPPLÉANT	27/10/2022		10/11/2022		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
MTPM	Dominique ANTONINI						M.C. ARGOLAS-PAGANELLI					
MTPM	Luc BAGNOL	X					Hélène AUDIBERT					
MTPM	André BAULON						Valérie BATESTI	X			X	
MTPM	Martine BERARD		X				Hélène BILL					
MTPM	Philippe BERNARDI						Béatrice BROTONS					
MTPM	Véronique BERNARDINI						Jean-Luc BRUNEL					
MTPM	Katia BIZAT						Thierry CAMPUS		X			
MTPM	Jean-Charles BROCHOT		X				Hélène CAREN					
MTPM	Josy CHAMBON		X	X			Patrice CAZAUX					
MTPM	Stéphane CHAMP		X				Patrick CHATRIEUX					
MTPM	Marie-Hélène CHARLES		X				Hervé CILIA				X	
MTPM	Amaury CHARRETON		X		X		François CORNILEAU					
MTPM	Laurent CUNEO						Caroline DEPALLENS		X		X	
MTPM	Christine CUNIBERTI						Marisa DIAZ					
MTPM	Karima DRIDI						Anaïs DIR			X		
MTPM	Jean-Pierre EMERIC						Nadine ESPINASSE					
MTPM	Hervé FABRE						Ingrid FASS	X				
MTPM	Christophe FIORETTI						Alain FONTANA					
MTPM	Christel FITZNER			X			Christian GASQUET					
MTPM	Sébastien FRATELLIA						Brigitte GENETELLI	X				
MTPM	Sébastien GIOIA						Marcelle GHERARDI					
MTPM	Janig GUE		X		X		Cédric GINER					
MTPM	Pascale JANVIER						Eric GIRARDO					
MTPM	Corinne JOUVE		X	X			Elisabeth GUES					
MTPM	Valérie KADDOURI						Damien GUTTIEREZ					
MTPM	Xavier LAFAURE						Jean-Marc ILLICH					
MTPM	Guy LE BERRE						Florian JONET		X			
MTPM	Afida LEGHEDDAR						Amandine LAYEC		X			
MTPM	Dominique LEXA						Emilien LEONI					
MTPM	Jean-Eric LODEVIC						Grégory LO MONACO					
MTPM	Anne-Marie METAL	X			X		Béatrice MANZANARES		X			
MTPM	Valérie MONDONE		X				Jean-Claude MARASTONI	X				
MTPM	Isabelle MONFORT				X		Edwige MARINO					
MTPM	Sonia MOUSSAOUI		X		X		Sophie MONTBARBON					
MTPM	Joseph MULE						Roseline MOULARD					
MTPM	Michel OLLAGNIER	X		X			Pierre PARDIGON		X		X	
MTPM	Catherine PENARD						Audrey PASQUALI-CERNY					
MTPM	Denis PERRIER						Romain PELISSOU					
MTPM	Guy PHILIPPEAUX		X	X			Guy RAYNAUD		X			
MTPM	Didier RAULOT						Nicole REYNAUD					
MTPM	Alain ROQUEBRUN						Alexandre RISACHER					
MTPM	Chantal RUIDAVETS						Bruno ROURE					
MTPM	Marie SCHAEFFER						Francis ROUX		X			
MTPM	Hervé STASSINOS						Florent SALOMON					
MTPM	Albert TANGUY	X					Christian SIMON					
MTPM	Christian TOULOUSE						Christine SINQUIN	X				
MTPM	Magalie TURBATTE						Nathalie SORIANO					
MTPM	Jade VALLIORGUES						Joëli TONELLI					
MTPM	Jean-Claude VEGA						Michel TRAVO			X		
MTPM	Béatrice VEYRAT-MASSON		X	X			Antoine VACCARO					
MTPM	Jean-Marc VIZIALE	X					Séverine VALVERDE					

Nombre de membres en exercice	Quorum	27/10/2022		10/11/2022		
		Nombre de membres présents	Nombre de membres excusés	Nombre de membres présents / votants	Nombre de membres excusés	Nombre de procurations
183	93	68	22	30	23	0

Le Président informe l'assemblée que le point suivant ajouté à l'ordre du jour sera traité en fin de séance : Convention de co-maîtrise d'ouvrage commune de Puylobier/Symielevvar pour le compte de la commune de POURRIERES.

Examen du compte rendu du Comité Syndical du 16/06/2022

Après avoir interrogé les membres du Comité pour connaître les éventuelles observations ou rectifications à apporter sur le dernier procès-verbal, aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 16/06/2022 est approuvé à l'unanimité.

1/ Changement de comptabilité du budget principal du SYMIELECVAR au 01/01/2023 (M 14 à M 57)

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

La généralisation de la M57 est programmée au 1er janvier 2024.

L'article 106 III de la loi NOTRe, permet au syndicat d'appliquer la norme comptable M 57 par anticipation, en exerçant son droit d'option.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui du budget géré selon la comptabilité M14 : budget principal du SYMIELECVAR.

Le budget annexe du photovoltaïque continue d'utiliser la comptabilité M4.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget), déjà mis en place au Syndicat.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur cette procédure.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

-ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

-PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera au budget principal géré actuellement en M14 ;

-AUTORISE le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ Décision modificative n°2/2022

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits votés au budget primitif du 31/03/2022 conformément aux tableaux présentés.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité la décision modificative n°2 de l'année 2022 présentée par le Président.

3/ Adhésion de la commune de CAVALAIRE SUR MER à la compétence optionnelle n°8 « Maintenance de l'éclairage public »

Par délibération en date du 20/10/2022 la commune de CAVALAIRE SUR MER a acté le transfert de la compétence n°8« Maintenance de l'éclairage public» au profit du SYMIELECVAR.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur cette adhésion de compétence.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de CAVALAIRE SUR MER à la compétence n°8 du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

4/ Adhésion de la commune de MONTAUX à la compétence optionnelle n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public »

Par délibération en date du 29/09/2022 la commune de Montaux a acté le transfert de la compétence n°1 « Equipement de réseaux d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur cette adhésion de compétence.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de MONTAUX à la compétence n°1 du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

5/ Adhésion de la commune de LA FARLEDE à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR

Par délibération en date du 28/06/2022 la commune de LA FARLEDE a acté le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur cette adhésion de compétence.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de LA FARLEDE à la compétence n°7 du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

6/ Adhésion de la commune de FLASSANS SUR ISOLE à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR

Par délibération en date du 20/07/2022 la commune de FLASSANS SUR ISOLE a acté le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur cette adhésion de compétence.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de FLASSANS SUR ISOLE à la compétence n°7 du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

7/ Adhésion de la commune de VINON SUR VERDON à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR

Par délibération en date du 23/06/2022 la commune de VINON SUR VERDON a acté le transfert de la compétence n°7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur cette adhésion de compétence.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de VINON SUR VERDON à la compétence n°7 du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

8/ Reprise de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance éclairage public » par la commune de TAVERNES

Par délibération en date du 27/09/2022 la commune de TAVERNES a décidé de reprendre la compétence optionnelle n°8 « Maintenance de l'éclairage public ».

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur cette reprise de compétence.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré adopte à l'unanimité la reprise de la compétence n°8 par la commune de TAVERNES et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

Point rajouté à l'ordre du jour : Convention de co-maîtrise d'ouvrage commune de Puylobier/Symielecvar.

A l'occasion de travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité, la commune de PUYLOUBIER sollicite le SYMIELECVAR, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) pour le compte de la commune de POURRIERES, pour réaliser l'enfouissement d'un réseau d'électricité situé quartier LA MEINONETTE, dont l'origine se trouve sur la commune de PUYLOUBIER et qui se prolonge en partie sur la commune de POURRIERES.

Afin de traiter l'ensemble du réseau et après validation de la commune de POURRIERES, il est proposé de confier la co-maîtrise d'ouvrage de la portion de réseau située sur la commune de POURRIERES à la commune de PUYLOUBIER.

Le montage suivant a été retenu :

- la conduite de l'opération par la ville de PUYLOUBIER, auquel le SYMIELECVAR transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage des ouvrages qui le concernent.

La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, permet en effet, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage public, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans le cadre d'une convention.

Le SYMIELECVAR et la commune de PUYLOUBIER ont décidé de réaliser l'opération en co-maîtrise d'ouvrage et de désigner la commune de PUYLOUBIER en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation de l'ensemble de l'opération d'effacement des réseaux.

La présente convention définit les modalités techniques, administratives et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Le programme de l'opération comprend :

- La réalisation de travaux de terrassement
- La pose de câbles de distribution et de branchements
- La pose de modules de raccordement
- Les investigations de terrain

Montant de la dépense :

Travaux : **16.453,53 € HT** suivant le devis détaillé de la société BROUQUIER et les plans du projet.

Etudes : **2.601,10 € HT**

Pour un total HT de : **19.054,63 € HT**

Le syndicat prendra à sa charge le montant des travaux HT, subventions déduites obtenues par la commune, dont l'article 8 du cahier des charges de concession, s'il est appliqué pour cette opération. A charge du syndicat de récupérer la somme versée auprès de la commune de POURRIERES. PUYLOUBIER assume, sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation de l'ensemble du programme objet de la présente convention.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention présentée.

Pour	30
Contre	0
Abstention	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré autorise le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de PUYLOUBIER et le SYMIELECVAR, pour le compte de la commune de POURRIERES.

INFORMATIONS

Réunion de Bureau du 18 octobre 2022 :

- Demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation des études de faisabilité pour le développement territorial des énergies thermiques renouvelables.
- Financement des travaux d'investissement d'éclairage public : instauration d'un plafond de financement en fonction du montant des ensembles d'éclairage public.
- Actualisation du programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2022.
- Convention ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 3 par le SYMIELECVAR.
- Convention de restitution de terrain situé commune de SAINT ZACHARIE « le Réal de Favard » appartenant à ENEDIS.
- Convention financière avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SIGNES
- Avenants n°1 au marché de géodétection des réseaux sensibles relevés de classe A lots n°1, 2, Est. Transfert ELLIVA / ELLIVA INGENIERIE
- Avenant n°1 de transfert de la société AEC / AEC-ENERGIE ET CLIMAT : Accord cadre à bons de commande de contrôle de concessions de distribution d'électricité, de distribution de gaz et du contrôle de la TCCFE
- Convention avec le CDG 83 pour l'adhésion au service « Assistance Retraite ».
- Mise en place de fonds de concours
- Prix de l'électricité
- Délestage fourniture d'électricité
- Marché pour la réalisation de vérifications périodiques des installations d'éclairage public
- TEGIS-Télégestion sur les réseaux d'éclairage public

Le Secrétaire de séance

M. BOYER

Le Président du SYMIELECVAR
Adjoint au Maire d'Ollioules

M. OLLAGNIER

